

9h00 – 9h30

Accueil café

9h30 – 9h40

Introduction Comité 21 – 10 minutes

9h40 – 10h45

Cadrage sur la responsabilité élargie des producteurs : obligations et filières de reprise pour les professionnels (ADEME)

Jean-Charles Caudron, Chef du service des filières REP et recyclage de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide, en outre, au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention (Déchets, Sols pollués et friches, Énergie et climat, Air et bruit, consommation durable, villes et territoires durables).

L'intervention permettra de définir les concepts de REP, d'éco-organisme et de faire le point sur les obligations réglementaires par filière.

Intervention – 20 minutes ; Questions de la salle – 45 minutes

**Regards
croisés**

La voix des professionnels du recyclage : 7 propositions pour l'avenir de la REP par FEDEREC,

Intervention 10 minutes

La voix des éco-organismes non organisateurs : Eco-Folio et Eco- Emballages,

Intervention 10 minutes

10h45 – 11h25

Ameublement : droits et devoirs des professionnels (VALDELIA)

Arnaud Humbert-Droz, Directeur général de VALDELIA

VALDELIA (VALorisation des Déchets Liés à l'Ameublement) est un éco-organisme organisateur créé fin 2011 par les fabricants de mobilier professionnel pour répondre à la réglementation Grenelle 2 relative à l'ameublement. Agréé en 2012 par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, il assure, pour le compte de ses adhérents, la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets de mobilier professionnel (mobilier de bureau, mobilier technique, mobilier pour cafés, hôtels, restaurants etc.) sur le territoire français.

Valdelia présentera les nouvelles obligations des professionnels utilisateurs et metteurs sur le marché en matière d'ameublement.

Intervention – 20 minutes ; Questions de la salle – 20 minutes

11h25 – 11h40

PAUSE – 15 minutes

11h40 – 12h20

Témoignage : Quels sont mes devoirs en tant que metteur sur le marché et droits en tant que professionnel utilisateur de produits soumis à REP ? (CARREFOUR)

Déborah Blot, Responsable Développement durable de Carrefour France

Acteur majeur de la grande distribution, Carrefour s'engage dans une gestion raisonnée de ses déchets à travers la prise en charge du tri, la valorisation et l'encouragement des filières de valorisation innovantes. Il met ainsi à disposition de ses clients des bornes et des conteneurs de récupération de différents déchets (piles, batteries de voitures, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre...). Il s'est également investi dans de nombreux éco-organismes (Corepile, Ecosystèmes, Eco-emballages...). Le groupe est actionnaire et administrateur d'Ecofolio, l'éco-organisme en charge des papiers.

Carrefour témoignera de ses droits et devoirs en tant que producteur et utilisateur de produits soumis au principe de la REP, particulièrement importants dans le secteur de la grande distribution.

Intervention – 20 minutes ; Questions de la salle – 20 minutes

Participeront également aux débats: Ecologic, éco- organisme sur les DEEE et l'association Riposte verte.

12h20 – 12h30

Conclusion Comité 21 – 10 minutes